



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 3046

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le volume des ventes hors taxes à bord des avions des compagnies françaises. En effet, il s'avère que nos compagnies pourraient très vraisemblablement augmenter le niveau de leurs ventes de différents produits détaxés à bord de leurs avions par une promotion et une fidélisation adéquates, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas, si l'on compare à d'autres compagnies, qui assurent une publicité et une gamme de produits beaucoup plus étendue. C'est le cas notamment pour les compagnies américaines, britanniques et allemandes. Il pourrait donc s'avérer particulièrement intéressant d'étudier cette particularité et d'envisager avec notre compagnie nationale une diversification de ses produits. Les pouvoirs publics français ayant quant à eux tout à gagner à augmenter le montant de ces ventes, qui semblent ne plus croître depuis cinq ans. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser le montant de ces ventes de produits hors taxes de 2000 à 2006 et d'autre part, s'il compte proposer à cette compagnie nationale de s'inspirer des expériences étrangères pour accroître le produit de ces ventes.

Texte de la réponse

Les entreprises de transport aérien françaises sont libres de leur politique commerciale, y compris dans le secteur des ventes hors taxes à bord de leurs avions. Le choix de développer ou non ce type de recettes relève de leur entière responsabilité. À cet égard, rien ne distingue les compagnies du groupe Air France-KLM, dont l'État n'est plus actionnaire qu'à hauteur de 18 %, des autres transporteurs aériens français. Par ailleurs, ni la direction générale de l'aviation civile ni les sources habituelles de statistiques de ce secteur économique (Organisation de l'aviation civile internationale, Association internationale du transport aérien, Association of European Airlines,...) ne publient de données sur les ventes à bord des compagnies aériennes, ce qui ne peut, hélas, permettre d'informer l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3046

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5270

Réponse publiée le : 9 octobre 2007, page 6180